

DEPARTEMENT  
AVEYRONde la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**  
**Séance du mercredi 20 septembre 2023**

<b>Date de la convocation</b> 13/09/2023 <b>Date d'affichage</b> 13/09/2023 <b>Membres :</b> <b>En Exercice :</b> 15 <b>Présents :</b> 13 <b>Votants :</b> 14	<i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i>  <b>Présents :</b> Marie-Laure CAMBOULAS, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Thomas LAMOTTE, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL  <b>Représenté(e)s :</b> Françoise VIAROUGE par Véronique FILHOL  <b>Excusé(e)s :</b>  <b>Secrétaire de séance :</b> Marie-Laure CAMBOULAS
--	--

**Objet: Participation au frais pour renforcement de réseau d'eau public d'eau potable pour alimenter un terrain constructible situé chemin de la chapelle Le Poujol 12220 Roussennac - DE\_20230920\_002**

Monsieur le maire indique qu'afin d'alimenter un terrain constructible situé chemin de la chapelle Le Poujol 12220 Roussennac (parcelles B524 et B525.), il est nécessaire de réaliser un renforcement du réseau public d'eau potable existant.

Le syndicat Mixte d'Adduction en eau potable de MONTBAZENS-RIGNAC, maître d'ouvrage a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élève à € 15 209,41 H.T, y compris les frais de maîtrise d'œuvre et de suivi des travaux.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, conformément aux règles de financement des réseaux publics S.M.A.E.P de MONTBAZENS-RIGNAC, la contribution restant à la charge de la commune est de 2984,98 €.

Il appartient au Conseil Municipal de s'engager par délibération à verser cette somme au Trésor Public (trésorerie de DECAZEVILLE) et de notifier au Syndicat dans les meilleurs délais la présente délibération afin qu'il puisse donner l'ordre de service pour mise en chantier.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1)° de demander au Syndicat Mixte d'Adduction en eau potable de MONTBAZENS-RIGNAC d'agir comme maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.

2)° de s'engager à verser au Trésor Public la somme de 2984,98 €. HT correspondant à la contribution restant à la charge de la Commune conformément aux règles de financement des réseaux publics du S.M.A.E.P de MONTBAZENS-RIGNAC.

3)° dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la Commune serait établie sur le montant de la facture définitive majorée de 5% pour frais de gestion, de maîtrise d'œuvre et de suivi des travaux, dont une copie nous sera transmise par le S.M.A.E.P de MONTBAZENS-RIGNAC.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Sous-Préfecture  
le 25 septembre 2023  
et publication ou notification  
le 25 septembre 2023

Roussennac, le 25 septembre 2023.  
Pour extrait conforme.

*La secrétaire de Séance*  
**Marie-Laure CAMBOULAS**

*Le Maire*  
**Sébastien CAYSSIALS**

